

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC BOULOGNE ENTREPRISES, 84 B BOULEVARD CHANZY 62200 BOULOGNE SUR MER déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Président Hervé-Gilles DUBLY, représentant de la société 2GMM S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 679 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 59800 LILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Hervé-Gilles DUBLY	10 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

30027 17536 00020179001 86

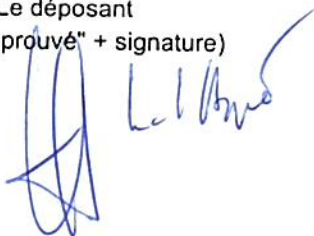
jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 05 décembre 2022

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)



Laurent HOLUIGUE
Chargé d'Affaires Clientèles
LAURENT.HOLUIGUE@CIC.FR

JST14

